



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DES  
PYRENEES  
ATLANTIQUES  
Arrondissement de  
BAYONNE

L'an deux mille quatorze et le dix-sept avril  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz; régulièrement convoqué, est réuni  
au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel VEUNAC,  
Maire.

SECRETARE DE SEANCE: Mme Sylvie CLARACQ.

PRESENTS: M. Michel VEUNAC (Maire), M. Guy LAFITE, Mme Jocelyne CASTAIGNEDE, M. Guillaume BARUCQ, Mme Nathalie MOTSCH, M. Peio CLAVERIE, Mme Françoise MIMIAGUE, M. François AMIGORENA, Mme Régine DAGUERRE, M. Michel POUYETS, Mme Ghislaine HAYE, M. Patrick DESTIZON, M. Edouard CHAZOILLERES, Mme Stéphanie RICORD (Adjoints), M. Alain ROBERT, Mme Jeanline BLANCO, M. Hervé BOISSIER, Mme Brigitte PRADIER, M. Louis VIAL, Mme Maïalen ETCHEVERRY, Mme Anne PINATEL, M. Frédéric DE BAILLIENCOURT, M. Laurent ORTIZ, M. Eric BONNAMY, Mme Nathalie SAUZEAU, Mme Sylvie CLARACQ, Mme Bénédicte DARRIGADE, Mme Maïder AROSTEGUY, M. Jean-Benoît SAINT-CRICQ, Mme Pierrette ECHEVERRIA, Mme Marie HONTAS.

ABSENTS ou EXCUSES: Mme Virginie LANNEVERE, M. Max BRISSON, M. Frédéric DOMEGE, M. Richard TARDITS

PROCURATIONS: Mme Virginie LANNEVERE (M. Guy LAFITE), M. Max BRISSON (Mme Bénédicte DARRIGADE), M. Frédéric DOMEGE (Mme Maïder AROSTEGUY), M. Richard TARDITS (Mme Marie HONTAS).

**Commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

**Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission**

M<sup>me</sup> MOTSCH présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II », a substitué le dispositif des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) à celui des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.), avec pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine des Z.P.P.A.U.P. les objectifs de développement durable.

Pour extrait conforme

Je soussigné, Frédéric Lescot  
attaché principal territorial  
Certifie que le présent document a été  
transmis au contrôle de légalité

Certifié conforme au registre Biarritz, le : 17.04.14

Fait et délibéré en séance les mêmes  
jours, mois et an que dessus, et le  
présent extrait

Jocelyne CASTAIGNEDE  
Adjoint au Maire

Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 a été décidée la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

La commission locale de l'AVAP est une instance consultative composée, sous la présidence du Maire, de quatre représentants du Conseil Municipal.

Il convient de désigner les 4 représentants de la ville à la Commission locale de l'AVAP, présidée par le Maire, à la majorité absolue et au scrutin public si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

J'ai reçu les candidatures de :

- Mme MOTSCH
- M. BARUCQ
- Mme MIMIAGUE
- Mme CASTAIGNEDE

Il n'y a pas d'autres candidats.

Nous allons procéder au vote au scrutin public, le Conseil Municipal l'ayant décidé à l'unanimité.

**MME MOTSCH, M. BARUCQ, MME MIMIAGUE et MME CASTAIGNEDE SONT ELUS PAR 27 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (M. BRISSON, MME DARRIGADE, M. DOMEGE, MME AROSTEGUY, M. SAINT-CRICQ, MME ECHEVERRIA, M. TARDITS, MME HONTAS) MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2014